ART. 6 N° **851** 

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2022

#### LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 851

présenté par

Mme Simonnet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

#### **ARTICLE 6**

#### ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

ART. 6 N° 851

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorications	ngiement	Crédits de paiement annulés
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0	0	0
Aide à l'accès au logement	+1	0	+1	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	-1	0	-1	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0	0	0
Politique de la ville	0	0	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0	0	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE		0	(	)

### EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement d'appel, nous dénonçons la mise en place de la réduction du loyer de solidarité (RLS) qui a profondément affaibli les bailleurs sociaux.

En effet, les organismes HLM ont dû compenser la baisse des APL, décidée par E. Macron, en accordant une réduction de loyer de solidarité (RLS), afin que cette baisse des APL ne soit pas ressentie par les ménages.

La RLS pèse lourdement sur les ressources des bailleurs sociaux : 800 millions d'euros en 2018 ; 900 millions en 2019 ; 1,3 milliard en 2020, puis en 2021 et en 2022.

À cause de ces mesures qui assèchent les ressources financières des organismes HLM, la construction de logements sociaux s'est effondrée : seuls 87 500 logements ont été agrées en 2020 pour un objectif de 110 000. L'entretien des HLM s'est également dégradé.

C'est pourquoi nous renforçons les moyens des bailleurs sociaux, afin de revenir sur la mesure de RLS.

Par cet amendement d'appel, nous proposons de transférer 1 euro (symbolique) en AE et 1 euro (symbolique) en CP, de l'action 7 du programme 135 – qui vise notamment à financer les grandes opérations d'urbanisme bien souvent inutiles – vers les aides aux logements (action 1 du programme 109), au sein de la mission Cohésion des territoires."